

Annexe No 4 au Règlement d'organisation Commission de communication RH (CoComRH)

Commission ad hoc

Date de constitution : séance du Comité du 11 décembre 2019.

Champ d'activité :

Conseiller et accompagner la Direction générale dans la communication interne et externe à mettre en place en lien avec la politique RH ainsi que la CCT, son évolution, éventuellement son abandon.

Après sa circulation
auprès le Comité
du 16/4/2020
M. P. P.